Nations Unies E/ICEF/2009/P/L.5

Conseil économique et social

Distr. limitée
9 avril 2009
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Conseil d'administration
Session annuelle de 2009
8-10 juin 2009
Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire*

Projet de descriptif de programme de pays**

Arménie

Résumé

Le présent projet de descriptif de programme de pays pour l'Arménie est soumis au Conseil d'administration pour examen et observations. Le Conseil est invité à approuver le budget indicatif global qui s'élève, pour la période 2010-2015, à 4,5 millions de dollars à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et à 4,2 millions de dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

* E/ICEF/2009/8.

** Conformément à la décision 2006/19 du Conseil d'administration, le présent document sera révisé et affiché sur le site Web de l'UNICEF, en même temps que le tableau des résultats, au plus tard six semaines après l'examen du descriptif de programme de pays à la session annuelle du Conseil d'administration. Le descriptif de programme de pays révisé sera ensuite présenté pour approbation au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2009.

09-29969 (F)

Merci de recycler

Données de base*

(2007, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants et d'adolescents (*de moins de 18 ans, en millions*)	0,8
Taux de mortalité des moins de 5 ans (*pour 1 000 naissances vivantes*)	24
Insuffisance pondérale (*modérée et grave, en pourcentage, 2005*)	4
Taux de mortalité maternelle (*pour 100 000 naissances vivantes, 2004*)	27 [a/]
Taux de scolarisation dans l'enseignement primaire (g*arçons et filles, pourcentage net, 2006*)	99/98
Élèves du primaire qui arrivent jusqu'en 5e année (*en pourcentage, 2005*)	99
Accès à l'eau potable de meilleure qualité (*en pourcentage, 2006*)	98
Utilisation d'installations sanitaires améliorées (*en pourcentage, 2006*)	91
Taux de prévalence du VIH chez les adultes (*en pourcentage*)	0,1 [b/]
Enfants qui travaillent (*mineurs de 5 à 14 ans, en pourcentage, 2005*)	4 [b/]
RNB par habitant (*en dollars de États-Unis*)	2 640
Enfants de 1 an ayant reçu les trois doses du vaccin associé diphtérie/coqueluche/tétanos (*en pourcentage*)	88 [c/]
Enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (*en pourcentage*)	92 [c/]

* Des données de pays plus détaillées sur les enfants et les femmes sont disponibles sur http://www.unicef.org.

[a] L'estimation de 2005 effectuée par l'OMS/UNICEF/FNUAP et la Banque mondiale, corrigée pour tenir compte de lacunes et d'une classification erronée de décès maternels, est de 1 100 pour 100 000 naissances vivantes. Pour de plus amples informations, voir http://www.childinfo.org/areas/maternalmortality/.

[b] Les données indiquées diffèrent des définitions types et concernent les enfants et les adolescents âgés de 7 à 17 ans.

[c] La couverture vaccinale DCT est de 94.1%; celle de la rougeole est de 93,3 % (Enquête sur la couverture vaccinale, Arménie, 2006).

Résumé de la situation des enfants et des femmes

1. Ces huit dernières années, l'Arménie, sous l'effet de sa croissance économique, a obtenu des résultats remarquables en matière de développement. Le taux annuel moyen de croissance du produit intérieur brut (PIB) a atteint 13,1 % de 2003 à 2007 , soit le taux le plus élevé de la région, et a doublé entre 2000 et 2005, passant de 6 à 14 %. Les réformes et les politiques budgétaires judicieuses entreprises en 2004–2007[1] ont abouti à des améliorations notables de la situation socio-économique du pays: le taux de pauvreté est tombé pendant cette période de 34,6 % à 25 % et celui de la pauvreté extrême de 6,4 à 3,8 %[2] . Toutefois, la capacité de l'Arménie à maintenir les taux de croissance élevés nécessaires pour continuer de réduire les taux de pauvreté sera très probablement affectée par la crise financière mondiale étant donné la forte dépendance dans laquelle le pays se trouve à l'égard du financement extérieur et des envois de fonds provenant de l'importante diaspora (18 % du PIB). Le renforcement des processus d'intégration économique et

[1] Service national de la statistique, 2008.

[2] *Social Snapshot and Poverty in Armenia*, 2008.

des réformes bénéficie d'une coopération accrue de l'Union européenne dans le cadre de la Politique européenne de voisinage.

2. Malgré les progrès réalisés depuis une dizaine d'années, l'Arménie doit encore faire face à des défis en corrélation pour ce qui est de la mise en oeuvre des droits des femmes et des enfants: investissements publics insuffisants et gestion inefficace des dépenses publiques dans le secteur social, disparités d'une région à l'autre et d'un segment de population à l'autre et faible capacité des institutions au niveau décentralisé.

3. La faiblesse des recettes publiques (seulement 22,2 % du PIB en 2007)[3] s'associe à la faiblesse des dépenses publiques par rapport au PIB : 1,4 % pour la santé, 2,8 % pour l'éducation et 4 % pour la protection sociale. Les dépenses publiques en matière d'éducation ont certes augmenté récemment mais elles restent bien en deçà de la moyenne de 4 à 5 % fixée par l'Organisation de coopération et de développement économiques.

4. Le rapport d'étape sur les objectifs du Millénaire pour le développement (2008) montre que l'Arménie est bien partie pour atteindre l'objectif 1. D'ici 2015, le pays devrait avoir ramené à 10,1 % le taux de population vivant dans la pauvreté et à 1,6 % le taux de population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique. Toutefois, la pauvreté chez les enfants de moins de cinq ans, un groupe d'âge qui souffre d'un fort niveau de pauvreté (35,3 % en 2006), est celle qui connaît la réduction la plus lente.

5. Cela étant, d'après la dernière enquête démographique et sanitaire (DHS 2005), la réduction de la pauvreté ne s'est pas traduite par une meilleure nutrition des enfants. Le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans présentant une insuffisance pondérale est passé de 2,6 % en 2000 à 4 % en 2005 et le retard de croissance est resté à 13 %. Une cause fondamentale en est les mauvaises pratiques d'alimentation complémentaire des enfants âgés de 6 à 24 mois. La prévalence de l'anémie chez les enfants de moins de cinq ans a fortement augmenté entre 2000 et 2005, passant de 24 à 37 % et a doublé pendant la même période chez les femmes en âge de procréer[4].

6. Il ressort des résultats de l'enquête démographique et sanitaire que le taux de mortalité infantile a baissé, passant de 30 à 26 décès pour 1000 naissances vivantes entre 1996 et 2000, la mortalité des enfants de moins de 5 ans passant de 36 à 30 décès pour 1000 naissances vivantes entre 2001 et 2005. Le taux de mortalité infantile n'en reste pas moins trois fois supérieur dans le quintile le plus pauvre par rapport au plus riche. La baisse de ce taux est surtout imputable à la baisse du nombre de décès néonatals, qui représentaient plus de 75 % de la mortalité infantile en 2006. On a néanmoins relevé une baisse de la couverture vaccinale des enfants âgés de 12 à 23 mois qui est passée de 76 % en 2000 à 60 % en 2005 et qui s'explique par les déficiences du système de soins de santé. La mortalité maternelle, une autre question qui demande attention, était environ dix fois supérieure à la moyenne des pays industrialisés[5]. Le rapport d'étape sur les objectifs du Millénaire pour le développement maintient que l'Arménie aura du mal à atteindre d'ici 2015 les buts nationaux correspondant aux objectifs 4 et 5.

---

[3] Service national de la statistique, 2008.

[4] Enquête démographique et sanitaire, 2000 et 2005.

[5] La situation des enfants dans le monde, 2009 (UNICEF).

7. Le nombre de personnes vivant avec le VIH est évalué à 2300. Entre 1988 et janvier 2009, 686 cas de VIH ont été enregistrés chez les citoyens arméniens adultes, 174 chez des femmes et 512 chez des hommes. Treize cas d'infection au VIH ont également été enregistrés chez des enfants. Faute d'un dépistage universel, il n'existe pas de données fiables sur la transmission de la mère à l'enfant. La conscience du VIH est faible et les personnes vivant avec le VIH ainsi que leurs familles font l'objet d'une exclusion sociale; quant aux services et systèmes d'aide, ils sont insuffisants.

8. L'Arménie est bien partie pour atteindre les objectifs et les cibles qui y sont associées pour ce qui est de l'achèvement universel des études et l'égalité entre les sexes dans l'éducation primaire. La difficulté consiste à résorber les inégalités au niveau préscolaire et dans le cycle supérieur de l'enseignement secondaire. La fréquentation préscolaire est de 21,8 % : 11 % pour les filles et 10,8 % pour les garçons (2007) mais dans certaines zones rurales ce taux tombe à 8 et 10 %. Il existe de profonds écarts de scolarisation dans le secondaire entre les ménages riches et pauvres avec un écart de 10 % entre les élèves des quintiles supérieur et inférieur. L'enseignement a beau être gratuit, le coût – hors frais d'inscription -de la scolarité pèse lourdement sur les familles à faible revenu. Les élèves sont fréquemment contraints de suivre des cours privés de soutien pour accéder au niveau suivant d'enseignement.

9. L'Arménie a réalisé des progrès notables en matière de protection des enfants ces dernières années mais le pays rencontre encore beaucoup de difficultés pour s'acquitter des obligations contractées en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant. Il s'agit notamment de mettre en place en faveur des enfants un système complet et cohérent de soins et de protection, de réduire le nombre des enfants placés en établissement et d'empêcher l'afflux des enfants dans ces établissements. En 2004 , le Comité des droits de l'enfant s'est déclaré préoccupé par l'absence d'une législation et de procédures spécifiques ainsi que de tribunaux pour enfants.

10. Le Comité a également souligné le besoin de mettre au point un système complet pour rassembler des données ventilées et pour évaluer l'impact des crédits budgétaires sur la mise en oeuvre de la Convention. Des recommandations ont également été formulées quant au besoin de renforcer les services communautaires pour aider les familles pauvres, réduire le nombre d'enfants placés dans des établissements, adopter une législation spécifique afin d'empêcher les violences à l'égard des enfants et veiller à ce que la qualité de l'enseignement soit surveillée et garantie.

11. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a souligné dans son rapport de 2009 qu'un des principaux problèmes liés à l'égalité entre les sexes est le fait que les violences à l'égard des femmes et la violence familiale ne sont ni comprises ni reconnues et il a préconisé instamment l'adoption de mesures et d'une législation détaillées pour s'attaquer à ce problème.

12. En 2000, le Gouvernement a adopté un programme pour le développement durable pour 2009–2021 qui met l'accent sur le besoin d'assurer un développement régional, d'investir dans le capital humain, de faire davantage participer les pauvres à la vie économique, sociale et politique, de garantir la protection des droits de l'homme, de permettre l'accès à la justice et de veiller à l'égalité entre les sexes.

13. Une des menaces au développement durable est la vulnérabilité du pays aux catastrophes naturelles : tremblements de terre, glissements de terrain, inondations, sécheresses et gels. Les taux de pauvreté sont invariablement plus élevés dans les zones sujettes aux catastrophes.

Principaux résultats et enseignements tirés de la coopération passée, 2005-2009

Principaux résultats obtenus

14. Grâce à l'assistance technique, à la modélisation des bonnes pratiques, au renforcement des capacités et à des partenariats plus solides, le programme de pays pour 2005–2009 a contribué aux résultats ci-après.

15. En matière de santé, la stratégie nationale de prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME) soutenue par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Unicef est reconnue pour avoir contribué à réduire la mortalité post-néonatale. Le système de prestations de base a été revu pour prendre en charge tous les frais de médicaments essentiels à la PCIME et à une maternité sans risque et retenir les taux de vaccination et d'allaitement naturel comme critères de contrôle de qualité et de financement fondé sur les résultats. Une initiative communautaire PCIME menée sous l'égide de l'Unicef dans quatre *marzes* (provinces) a contribué à améliorer les pratiques cliniques, notamment pour obtenir des diagnostics médicaux et des soins adéquats qui, en 2005–2007, sont passés les premiers de 57 à 89 % et les seconds de 49 à 84 %. Grâce au programme de pays, le Gouvernement a progressivement pris à sa charge l'achat des vaccins, prise à sa charge qui est passée de 20 % des vaccins en 2005 à 70 % en 2009.

16. Grâce à l'appui financier de l'USAID (United States Agency for International Development) et à un partenariat entre les ministères sectoriels, les parlementaires et les producteurs de sel, on est parvenu en 2006 à assurer l'iodation universelle du sel.

17. Pour ce qui est de l'enseignement, la récente adoption de la stratégie préscolaire pour 2008-2015 et de la loi sur les services préscolaires de substitution a fait suite en partie à un partenariat avec la Banque mondiale fondé sur l'évaluation positive d'un modèle communautaire de faible coût bénéficiant de l'appui du programme de pays. L'Unicef a également contribué à l'élaboration de la stratégie préscolaire nationale qui utilise les normes régissant l'apprentissage et le développement du jeune enfant.

18. L'intégration des systèmes d'enseignement s'est améliorée grâce à la modélisation de 31écoles intégratrices qui ont pris en charge plus de 500 enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux. Le Gouvernement a mis en place un centre de repérage et d'aiguillage précoces pour ces enfants. Le programme a également contribué au renforcement de la qualité et de la pertinence de l'enseignement grâce à l'incorporation de programmes d'acquisition de compétences pratiques.

19. Dans le cadre de la réforme du système de protection de l'enfant, l'Unicef a apporté une assistance technique en vue de la révision du code de la famille publié en 2005 pour ce qui est des dispositions intéressant le placement familial. Grâce à la modélisation de centres communautaires d'accueil de jour de substitution, le Gouvernement a pu inscrire au budget les dépenses de fonctionnement de ces

installations et est résolu à faciliter et à étendre les possibilités offertes aux enfants des orphelinats qu'il faut placer dans des familles d'accueil et les familles biologiques . En étroite collaboration avec l'Union européenne, l'Unicef a apporté une assistance technique à l'élaboration de politiques, de plans et de cadres normatifs destinés aux organes ci-après de mise en oeuvre et de contrôle : le Comité national pour la protection de l'enfance, les services d'État de protection de l'enfance et les commissions de tutelle.

Enseignements tirés

20. Le programme de pays dénotait une évolution entre des interventions spécifiques et l'instauration d'approches stratégiques et de modèles ainsi que de nouveaux rôles à l'appui des réformes du système. Ont ainsi pu être obtenus plusieurs résultats qui ont permis de mobiliser des ressources et ont favorisé la durabilité. L'évaluation de modèles novateurs à faible coût et la constitution d'une documentation sur les bonnes pratiques ont convaincu le Gouvernement qu'il y avait lieu de reproduire des modèles, ont servi de base à l'élaboration de politiques et ont aidé à obtenir des ressources pour les enfants. Par exemple, le modèle des écoles intégratrices développé grâce au programme de pays pour aider à l'élaboration et à l'application d'une loi sur l'enseignement spécial a influé sur la décision du Gouvernement de faire de 10 % des établissements d'enseignement général des établissements intégrateurs. L'évaluation positive effectuée en 2006 du modèle préscolaire de substitution financée par le programme de pays a abouti à l'adoption de la loi sur les services préscolaires de substitution et à la réaffectation par le Gouvernement de fonds en faveur de l'éducation des jeunes enfants dans le cadre de son partenariat avec la Banque mondiale. Un autre exemple a été la campagne qui a amené le Gouvernement à s'engager à faire sortir les enfants des ces orphelinats pour les placer dans des familles biologiques ou nourricières.

21. Malgré l'appui apporté dans tous les secteurs à la formation professionnelle continue des fonctionnaires, on a constaté que l'approche suivie était impossible à maintenir car elle n'a touché qu'un petit nombre de zones géographiques et peu de personnel et ne répondait pas aux besoins ni apportait de solutions en matière de formation à long terme. L'examen à mi-parcours du programme de pays a permis de conclure que la formation devrait plutôt s'orienter vers une mise en valeur institutionnelle des ressources humaines et faire appel à des programmes de formation avant l'emploi et en cours d'emploi. C'est la stratégie adoptée dans le nouveau programme de pays.

22. Les études menées ont été utiles pour soutenir les réformes entreprises par le Gouvernement mais il est nécessaire d'investir dans des systèmes de données solides et de procéder à des analyses.

23. L'examen à mi-parcours a permis de constater que le programme de coopération était très utile pour soutenir l'élaboration de politiques et de cadres juridiques mais il fallait davantage de soutien pour assurer les modalités opérationnelles et financières de mise en oeuvre des politiques et d'application de la législation. Il fallait, en complément, renforcer les capacités de gestion permettant d'assurer le suivi des programmes, d'apporter un appui en matière de supervision, d'exercer un contrôle de la qualité et de procéder à une planification, une budgétisation et une élaboration des politiques axées sur les données que ce soit au

niveau central ou local. L'accent est mis sur ces éléments dans le programme de pays pour 2010–2015.

Le programme de pays pour 2010–2015

Tableau budgétaire récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

Programme	Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Surveillance des droits des enfants et politiques sociales	1 848	1 200	3 048
Renforcements des systèmes dans les secteurs sociaux	2 274	2 580	4 854
Coûts intersectoriels	378	420	798
Total	4 500	**4 200**	**8 700**

Préparatifs

24. Le processus reposait sur l'examen à mi-parcours de 2007 effectué par le Gouvernement ainsi que par le Plan-cadre des Nations unies pour l'aide développement (PNUAD). Une interaction très étendue a eu lieu avec d'autres institutions du système des Nations Unies, des homologues dans les administrations et des partenaires locaux et internationaux, le Ministère des affaires étrangères jouant un rôle de catalyseur et de coordonnateur.

25. D'importants documents de planification tels que le Programme de développement durable (2009–2021), le rapport *Social Snapshot and Poverty in Armenia* (2008), et les observations finales de 2004 du Comité des droits de l'enfant ont été pris en compte. Des séminaires thématiques ont été organisés pour aligner le programme de pays sur les priorités nationales et internationales. Pour préparer le programme on s'est également appuyé sur des données provenant du Service national de la statistique et tirées de l'enquête démographique et sanitaire nationale (2000 et 2005), de rapports de ministères sectoriels et du rapport sur les avancées enregistrées par l'Arménie pour atteindre les cibles nationales prévues dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement.

Objectifs, principaux résultats et stratégies

26. Le programme de coopération a pour objectif général de contribuer à la mise en oeuvre des droits des enfants à la survie, à la croissance, au développement, à la protection et à la participation ainsi qu'à réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Dans la poursuite de cet objectif, le programme de pays permettra de soutenir les efforts et les projets du Gouvernement pour investir davantage dans les secteurs sociaux, réduire les disparités régionales en matière d'accès à des services de qualité et renforcer les capacités institutionnelles.

27. À l'appui des priorités nationales élaborées dans le programme pour un développement durable , le programme de pays contribuera à la réalisation d'ici à 2015 des principaux résultats suivants: a) amélioration des indicateurs de santé et de

nutrition des nourrissons, des enfants et des femmes, grâce notamment à la réduction de la mortalité néonatale et au renforcement de la couverture vaccinale pour que celle-ci atteigne au moins 90 %; b) une participation égale de tous les groupes de population à l'enseignement de base, notamment en ce qui concerne l'éducation des jeunes enfants, l'accent étant mis particulièrement sur le passage accru des enfants les plus défavorisés dans l'enseignement secondaire, la réduction de 40 % du nombre d'enfants non scolarisés et l'augmentation de 50 % du nombre d'enfants de 5 à 6 ans participant à des programmes préscolaires qu'ils soient de type classique ou non traditionnel; c) un système amélioré de protection des enfants soutenu par de meilleures données, des capacités renforcées et des crédits budgétaires supérieurs ainsi qu'un continuum de services de protection de l'enfant permettant d'identifier les violations des droits des enfants telles que la violence, l'exploitation, les abus et l'exclusion et de lutter contre elles ; et d) des dépenses publiques accrues dans les secteurs de la santé et de l'éducation passant respectivement à 2,5 et 4 % du PNB avec l'appui de politiques et de budgets équitables en faveur de tous les enfants sans exclusion.

28. Ces résultats seront obtenus grâce à une capacité accrue de supervision des droits de l'enfant et d'appui à l'élaboration des politiques et à l'amélioration du système, le tout fondé sur des partenariats solides.

29. La surveillance des droits de l'enfant dépendra de la disponibilité de données fiables ventilées par emplacement géographique, situation socio-économique et sexe et d'une analyse des politiques et des budgets sociaux. La création de connaissances critiques sur les enfants, la modélisation de solutions novatrices à faible coût, les évaluations de qualité des initiatives pilotes ainsi que la documentation sur les meilleures pratiques homologuées et leur diffusion fourniront les éléments d'appréciation recueillis sur le terrain qui permettront l'élaboration de politiques et de cadres réglementaires. Pour renforcer l'application de la loi et la mise en oeuvre des politiques, comme recommandé dans l'examen à mi-parcours, il faudra recourir à une stratégie importante qui reposera sur des normes internationales et consistera en un développement des capacités. Des partenariats forts et de nouvelles alliances seront mis en place pour créer des complémentarités et des synergies en matière de programmes, pour élargir les efforts de sensibilisation et la concertation sur les politiques et pour mobiliser les ressources. La préparation aux situations d'urgence et les interventions qu'elles appellent seront intégrées dans tous les aspects de la programmation.

30. Le programme de pays s'appuie sur les résultats obtenus au cours du cycle précédent, notamment dans les domaines où l'Unicef offre des avantages comparatifs: survie et développement des enfants en bas âge, éducation de base et protection des enfants.

31. Pour résoudre les disparités régionales dans tous les secteurs, le programme soutiendra les efforts déployés par le Gouvernement en matière de décentralisation et d'aménagement local. Les principales stratégies consisteront à améliorer les qualifications et les compétences des prestataires de services, à aider les communautés les plus vulnérables dans leurs relations avec les prestataires de services et à provoquer des changements positifs dans les comportements individuels et sociaux, notamment en ce qui concerne l'égalité entre les sexes. Conformément aux stratégies relevant du Programme de développement durable, la surveillance des droits de l'enfant, l'engagement dans une budgétisation

décentralisée, la création de connaissances et le renforcement des capacités au niveau local (dans certaines *marzes*) aideront à mettre en place au niveau national des politiques et des budgets moins sélectifs et plus équitables.

Liens avec les priorités nationales et le PNUAD

32. Le programme de coopération est fondé sur les priorités du Programme de développement durable pour 2009–2021 qui établit un cadre national en matière de politiques générales et de budgets visant à faire respecter les droits des enfants, des femmes et des jeunes et qui décrit des politiques sociales et économiques favorables aux groupes vulnérables. Le Programme de développement durable vise à améliorer la gouvernance, à augmenter les crédits budgétaires dans les secteurs sociaux, notamment en faveur des programmes de protection sociale, à renforcer le système de soins de santé primaire, notamment des soins de santé maternelle et infantile, en améliorant les soins néonatals, la vaccination universelle, la nutrition et l'éducation des parents, à promouvoir une éducation sans exclusive et à améliorer l'accès à un enseignement préscolaire de qualité. Le programme instaure des politiques visant à réduire les disparités régionales grâce à des investissements publics directs et à la décentralisation.

33. Le programme s'aligne nettement sur le PNUAD 2010–2015, les résultats escomptés et les stratégies suivies se renforçant mutuellement. Ces résultats sont a) la promotion d'une croissance durable sans exclusive, b) le renforcement de la gouvernance démocratique, c) l'amélioration de l'accès aux services sociaux et de leur qualité, notamment en faveur des groupes vulnérables, et d) l'intégration dans les cadres de développement de la réduction des risques pour l'environnement et des risques de catastrophe. Les résultats du programme de pays de l'Unicef en matière de santé, de nutrition, d'éducation et de protection de l'enfance contribueront essentiellement à renforcer la gouvernance démocratique, l'accès aux services sociaux et la qualité de ces services ainsi que la réduction des risques pour l'environnement et des risques de catastrophe.

Liens avec les priorités internationales

34. Le programme de pays a été conçu en fonction des objectifs du Millénaire pour le développement, de la déclaration du Millénaire, des objectifs d'Un monde digne des enfants et des principes de la Convention relative aux droits de l'enfant. Les objectifs, les résultats escomptés et les stratégies du Programme s'articulent autour des cinq axes du plan stratégique à moyen terme de l'Unicef (2006–2013) et utilisent des indicateurs de progrès identiques ou similaires .

Éléments du programme

Surveillance des droits de l'enfant et politiques sociales

35. Malgré les résultats sans précédent obtenus, la poursuite de la réduction du taux de pauvreté sera entravée par l'inégalité des débouchés économiques, les disparités régionales en matière d'accès aux services sociaux et l'impact prévu de la crise financière mondiale sur les familles les plus vulnérables. D'où l'importance de l'analyse de l'impact social des grandes politiques si l'on veut atteindre les segments les plus vulnérables de la population.

36. Dans le contexte des rôles définis dans le PNUAD, le présent programme aidera le Gouvernement à résoudre les problèmes transversaux que sont la pauvreté des enfants et les disparités régionales ainsi que les faiblesses institutionnelles et les déficiences en matière de capacités.

37. Le programme contribuera à atteindre les résultats suivants : a) les services de l'État dans les secteurs sociaux auront amélioré leur capacité à rassembler, analyser et utiliser des données qui traduisent la situation des familles vulnérables et des enfants à risque; b) en s'appuyant sur les éléments d'information rassemblés, les services de l'État dans les secteurs sociaux auront les moyens d'analyser les déficiences des politiques en place, d'élaborer de nouvelles politiques en faveur des familles pauvres et des enfants vulnérables et de réaliser les plans d'investissement destinés aux secteurs sociaux et c) les autorités locales de deux *marzes* auront renforcé leur capacité à concevoir, mettre en oeuvre et suivre des plans de développement régional plus solidaires.

38. Ce projet sera principalement axé sur la surveillance des droits de l'enfant, les politiques et les budgets sociaux et la décentralisation ainsi que sur l'aménagement local.

39. En ce qui concerne la surveillance des droits de l'enfant, le programme aidera le Gouvernement à mettre au point des systèmes de rassemblement et de gestion de données fiables et ventilées qui permettent de prendre des décisions en connaissance de cause aux niveaux décentralisé et central. Les institutions locales recevront une aide technique et seront jumelées avec des centres d'excellence dans le but de procéder à des recherches et des analyses de qualité qui permettent de faire ressortir les facteurs déterminants et les tendances touchant la pauvreté des enfants et d'analyser les effets de la crise financière mondiale sur les familles vulnérables. Des évaluations montrant des solutions novatrices à faible coût ou des bonnes pratiques homologuées seront portées à la connaissance des décideurs pour être reproduites à grande échelle. Le rôle des parlementaires sera renforcé de même que celui du bureau du Médiateur pour les enfants. On aura recours à des partenariats avec les principaux donateurs, les ONG, les organismes de la société civile et toute une série de parties prenantes pour créer un environnement qui permette la mise en oeuvre progressive des droits des enfants et encourage l'adoption de politiques centrées sur les enfants. On renforcera les capacités nationales de surveillance des droits de l'enfant, y compris sous l'angle de l'égalité entre les sexes, en mettant davantage l'accent sur la prise en charge nationale des études et des évaluations, sur l'alignement des indicateurs nationaux sur les normes internationales et sur le renforcement des réseaux de gestion des connaissances.

40. S'agissant des politiques sociales et des budgets y relatifs, le programme s'intéressera à l'effet de la protection sociale et des dépenses du secteur social sur les résultats obtenus pour les filles et les garçons et sur la pauvreté des enfants. Pour assurer la durabilité des principales interventions, le programme entend offrir des options qui permettent de procéder à des réformes des secteurs sociaux et des finances publiques davantage sensibles aux enfants et qui permettent aux crédits budgétaires de bien cibler les enfants vulnérables; il vise à renforcer la capacité à mieux analyser les dépenses publiques et leur effet sur l'équité sociale et l'égalité entre les sexes. Pour ce faire il faudra s'engager davantage dans la gestion des finances publiques que ce soit au niveau national ou local. Des recherches de haut niveau contribueront aux efforts nationaux déployés dans ce domaine.

41. S'agissant de la décentralisation et de l'aménagement local, le programme répondra aux besoins cernés dans le Programme de développement durable, à savoir aider le Gouvernement par des programmes à renforcer son administration territoriale et à développer ses capacités au niveau régional en matière de planification en faveur des enfants. L'Unicef fera fond sur l'expérience acquise en matière d'élaboration de plans régionaux par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et par le Département pour le développement international du Royaume-Uni. Toutefois, l'Unicef apportera son propre point de vue en matière de renforcement des capacités ce qui aidera à mieux préparer les autorités locales dans deux *marzes* préalablement choisies à réaliser les objectifs suivants : faire prendre en compte dans les plans de développement régional les droits des enfants et les questions de genre, faire correspondre les objectifs aux ressources, faciliter la participation communautaire et assurer le suivi de la mise en oeuvre en collaboration avec les organismes nationaux. La décentralisation fera partie d'une stratégie plus large de lutte contre les disparités entre milieu urbain et milieu rural.

42. On fera appel aux ressources ordinaires pour assurer la surveillance des droits de l'enfant, l'élaboration de politiques, l'établissement de partenariats en faveur des enfants, la planification décentralisée et le renforcement accru des capacités. D'autres ressources seront mobilisées pour renforcer la planification décentralisée et assurer le renforcement accru des capacités.

Renforcement des systèmes dans les secteurs sociaux

43. Dans le cadre du Programme de développement durable et du PNUAD, le programme mettra à profit les progrès réalisés pour soutenir les efforts et les projets du Gouvernement visant à surmonter des problèmes particuliers de capacités, notamment la fragmentation des services sociaux, ainsi que la faiblesse des capacités et l'insuffisance des services fournis au niveau décentralisé.

44. En partenariat avec ses homologues de l'État, les principaux donateurs et la société civile, le programme s'efforcera d'obtenir d'ici 2015 les résultats suivants : a) améliorer la capacité du système de santé afin d'assurer un accès accru et égal à des soins de santé maternelle et infantile de qualité et de garantir notamment la protection des enfants ainsi que des pratiques alimentaires appropriées ; b) élaborer et mettre en oeuvre des politiques d'éducation équitables, tenant compte des considérations de sexe et sans exclusive et renforcer la capacité du système éducatif d'assurer un meilleur accès à l'enseignement préscolaire et permettre de mener à leur terme des cours d'enseignement de base de qualité qui soient adaptés; et c) de soutenir le système national de protection des enfants par une politique-cadre globale, intégrée, coordonnée et dotée des moyens nécessaires visant à assurer une bonne protection aux filles et aux garçons les plus vulnérables.

45. Les principaux axes du projet seront a) la santé des jeunes enfants et des adolescents; b) l'éducation de base et le développement des enfants et c) la protection des enfants.

46. En ce qui concerne **la santé des jeunes enfants et des adolescents**, le programme contribuera à améliorer l'accès à des services de santé maternelle et infantile de meilleure qualité, qu'il s'agisse notamment de soins néonatals, de vaccination, de prise en charge des jeunes enfants, de santé des adolescents ou de nutrition. Ce sont des domaines dans lesquels les capacités de gestion et la

prestation de services laissent à désirer. Comme le veut la réforme du secteur sanitaire et en étroite collaboration avec l'OMS, on s'efforcera tout particulièrement d'élaborer des politiques, de mettre en place des plans d'investissement dans la nutrition et de renforcer les capacités aux niveaux central et régional. On continuera de promouvoir la formation professionnelle dans le domaine de la santé maternelle et infantile au moyen de protocoles et de cadres méthodologiques intégrés dans les programmes de formation avant emploi et en cours d'emploi. On favorisera également l'intégration dans les services de santé maternelle et infantile de la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant et du sida pédiatrique. Des mécanismes d'assurance de la qualité seront mis en place. Les professionnels de la santé seront plus aptes à détecter les invalidités et à reconnaître les cas de violence à l'égard des enfants. Dans deux *marzes*, 60 % des personnes s'occupant d'enfants bénéficieront du programme par le biais de l'éducation parentale et de la mobilisation sociale. On s'efforcera au niveau des programmes de créer des synergies avec le Projet pour le développement des soins de santé primaires financé pour l'essentiel par la Banque mondiale.

47. S'agissant de l'éducation de base et du développement de l'enfant, le programme renforcera la capacité du Gouvernement de donner à tous les enfants âgés de 5 à 6 ans accès aux programmes de préparation à l'école et d'amener tous les enfants âgés de 6 à 15 ans à suivre un programme complet d'éducation de base de qualité. En utilisant la méthode de l'école amie des enfants comme cadre général permettant de promouvoir une éducation de qualité sans exclusive, le programme s'attachera essentiellement à faire procéder à l'analyse, à l'élaboration et au suivi des politiques, au renforcement du système aux niveaux aussi bien national que local et au développement des capacités en vue d'une amélioration de la gestion et de la gouvernance scolaires. Une attention particulière sera accordée à une meilleure auto-évaluation et planification des écoles, au renforcement des systèmes d'information afin que les décisions prises soient axées sur les données, et à l'encouragement de la participation aussi bien des filles que des garçons ainsi que des familles et des communautés. D'ici à 2013, des services préscolaires à faible coût compléteront à l'échelle nationale le programme de préparation d'entrée à l'école financé par la Banque mondiale. L'application de la loi sur l'éducation spéciale adoptée au cours du précédent cycle du programme et l'extension du modèle des écoles intégratrices feront l'objet d'un suivi attentif tandis qu'une aide continuera d'être apportée à l'amélioration de la qualité des services. Une assistance technique sera fournie en vue de l'élaboration et de la promotion de normes nationales applicables à une éducation sans exclusive, efficace, protectrice qui tienne compte des considérations de sexe et de culture dans le cadre d'une formation avant l'emploi et en cours d'emploi. Le programme contribuera à assurer le suivi, le contrôle de la qualité et la poursuite de l'intégration dans le programme scolaire d'une éducation fondée sur des compétences pratiques pour promouvoir des modes de vie sains, en s'attachant notamment à prévenir le VIH/sida. Le programme établira des liens avec le projet pour la qualité et l'utilité de l'éducation de la Banque mondiale dans le but d'obtenir de plus grandes synergies au niveau des programmes.

48. En qui concerne **la protection des enfants**, le programme continuera de soutenir la réforme du système de protection des enfants. D'ici à 2015, un cadre juridique et politique détaillé couvrant toute une gamme de questions relatives à la protection notamment l'institutionnalisation, la justice pour les mineurs, le travail

des enfants, la violence à l'égard des enfants, la maltraitance et l'exploitation des enfants, la violence sexiste, les cas d'enfants non déclarés et l'invalidité sera mis au point, doté de moyens et mis en oeuvre. Cette approche très complète permettra d'assurer une suite de services dans le cadre de laquelle diverses stratégies et interventions feront l'objet d'une coordination et d'une synergie qui permettront de mettre en place un environnement protecteur. Le rassemblement de données fiables ventilées par sexe sur les familles vulnérables et la promotion de solutions communautaires de substitution en faveur des enfants à risque constitueront des stratégies fondamentales permettant de renforcer le système national de protection de l'enfance. On renforcera encore les rôles et les capacités des prestataires de services aux niveaux central, régional et communautaire.

49. On fera appel aux ressources ordinaires pour renforcer les capacités nationales dans le domaine de la gestion et dans le domaine technique, pour soutenir les innovations et la modélisation, renforcer la coordination et appuyer les grands partenariats. On fera appel aux autres ressources pour étendre la couverture et accroître la portée de ce développement des capacités.

50. On rangera dans **les coûts intersectoriels** les dépenses de fonctionnement, les salaires et les voyages du personnel intersectoriel ainsi que les voyages, le matériel et l'équipement de bureau non-inscrits au budget d'appui

Principaux partenariats

51. Le nouveau programme consolidera les alliances stratégiques engagées avec succès au cours du cycle antérieur. Le travail mené à l'heure actuelle conjointement avec la Banque mondiale au sujet de la qualité de l'éducation, du renforcement des systèmes dans le secteur de la santé et la réduction des disparités constitue une bonne base pour poursuivre la collaboration dans ces domaines. Le rôle primordial joué par l'Unicef dans des domaines tels que le développement des jeunes enfants et la protection des enfants ainsi que le récent engagement de l'Organisation dans la gestion des finances publiques donnent l'occasion d'établir des partenariats plus solides avec la Banque mondiale et la Commission européenne et offrent des possibilités de mobilisation de ressources supplémentaires. La collaboration avec le Conseil de l'Europe dans le cadre du programme "Construire une Europe pour et avec les enfants » offre la possibilité de faire un travail normatif dans le domaine des droits de l'homme, notamment pour la protection des enfants.

52. Dans le cadre du PNUAD, l'OMS restera un allié essentiel dans le domaine des soins néonatals, des pratiques alimentaires, de la vaccination, de la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant, d'une élaboration normalisée des politiques, de la réforme du secteur sanitaire et de la prestation de services. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture apportera une assistance technique pour ce qui est de la préparation à l'école et du passage au secondaire. Le Programme des Nations Unies pour le développement sera un partenaire pour ce qui est de l'élaboration des politiques et des budgets, du développement régional, du renforcement des capacités et de la gouvernance. Le FNUAP appuiera les services sanitaires sensibles aux besoins des jeunes et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida continuera de coordonner la lutte contre le VIH/sida à travers tout le système.

53. Le partenariat engagé avec la diaspora arménienne dans le domaine de la vaccination sera encore renforcé et étendu à d'autres domaines. De nouvelles

alliances seront forgées avec le secteur privé pour faire respecter les droits des enfants.

Suivi, évaluation et gestion du programme

54. Le Plan intégré de suivi et d'évaluation constituera le principal cadre de ces fonctions ainsi que l'instrument central permettant une bonne gestion des connaissances dans l'ensemble du programme et entre les partenaires. Les principaux indicateurs comprendront entre autres la mortalité infantile, juvénile et néonatale, la couverture vaccinale, l'insuffisance pondérale, la prévalence du retard de croissance et de la dénutrition, la prévalence de l'anémie chez les femmes et les enfants, le taux d'allaitement maternel exclusif, le taux d'admission dans les établissements préscolaires, la proportion d'enfants non inscrits dans l'enseignement primaire ni secondaire, le passage au secondaire notamment pour les enfants les plus défavorisés, le nombre d'enfants sortis des établissements spécialisés, la prévalence du travail des enfants et le taux d'enregistrement des naissances. Un effort particulier sera fait pour axer l'analyse sur les disparités, notamment sur les inégalités entre les sexes.

55. Ces indicateurs feront l'objet d'un suivi grâce à des les enquêtes démographiques et sanitaires périodiques, sur la base de données systématiquement créées par des mécanismes d'information publique renforcés. L'Unicef aidera le Gouvernement à faire de la pauvreté des enfants un sujet régulier d'analyse et d'information. On assurera le suivi des tendances en matière d'affectation de ressources et de dépenses en se fondant sur le cadre des dépenses publiques à moyen terme. On évaluera le programme dans les domaines de l'enseignement intégré, de la protection des enfants et de l'égalité entre les sexes. L'ensemble du système des Nations Unies utilisera *ArmeniaInfo* pour surveiller la réalisation des objectifs du Programme de développement durable ainsi que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'Unicef participera également aux examens et à l'évaluation annuels menés par le PNUAD.

56. Le Ministère des affaires étrangères continuera d'assurer la coordination du programme de coopération avec les activités menées par les ministères des finances, de l'économie, de la santé, de l'éducation et des sciences, du travail et des questions sociales, de la justice, de l'administration territoriale, de la culture et des jeunes et des situations d'urgence ainsi qu'avec les activités de l'Assemblée nationale, du Service national de la statistique, de la police d'État, du pouvoir judiciaire, du bureau du défenseur des droits de l'homme et des administrations régionales.